



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 386 intitulé *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 273 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs* été adopté lors de la séance régulière du conseil municipale tenue le 21 janvier 2026.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs

Ce quatre (22^e) jour du mois de janvier 2026.

Lise Lapointe
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annonçant l'adoption du règlement numéro 386 intitulé ***Règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 273 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs*** a été adopté lors d'une séance ordinaire du 21 janvier 2026 en publiant à l'endroit désigné par le conseil et sur le site internet de la Municipalité entre le 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi le 22^e jour du mois de janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'L. Lapointe', is written over a horizontal line.

Lise Lapointe

Directrice générale et greffière-trésorière